

Embargo

28 mars 2019, 18 h 00

Evolution du trafic des paiements à l'ère du numérique: le point de vue d'une banque centrale

Apéritif «Marché monétaire»

Andréa M. Maechler et Thomas Moser

Membre de la Direction générale et membre suppléant de la Direction générale*

Banque nationale suisse

Zurich, le 28 mars 2019

© Banque nationale suisse, Zurich, 2019 (exposé donné en allemand)

* Les intervenants remercient Dirk Faltin, Mico Loretan et Andreas Wehrli pour leur soutien à la préparation de cet exposé. Ils remercient également Claudia Aebersold Szalay, Giuseppe D' Alelio, Lukas Hauri, Sébastien Kraenzlin, Peter Kuster, Nicolas Stoffels et les services linguistiques de la BNS.

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à l'Apéritif «Marché monétaire» de la Banque nationale suisse (BNS). Nous souhaitons consacrer notre exposé de ce soir à un thème qui acquiert aujourd'hui une nouvelle actualité du fait de la numérisation de l'économie: le trafic des paiements. Il s'agit d'un sujet passionnant non seulement pour le secteur privé, mais aussi pour les banques centrales.

Le trafic des paiements et la politique monétaire sont étroitement liés. La politique monétaire de la Banque nationale vise à assurer la stabilité des prix, et par là même, à consolider la confiance dans la stabilité de la valeur de la monnaie. La semaine dernière, nous avons décidé, lors de notre examen trimestriel de la situation économique et monétaire, de maintenir le cap expansionniste de notre politique monétaire. Pour l'année en cours, nous tablons sur une croissance se situant autour de 1,5%, après 2,5% l'année passée. Notre prévision d'inflation a été revue à la baisse. Pour 2019, elle s'établit à 0,3%. Le franc s'inscrit toujours à un niveau élevé, et la situation sur le marché des changes demeure fragile. Dans ce contexte, le taux d'intérêt négatif et notre disposition à intervenir au besoin sur le marché des changes sont toujours nécessaires. Nous pouvons ainsi assurer la stabilité des prix et remplir notre mandat dans l'intérêt général du pays.

Outre sa mission de conduire la politique monétaire, la BNS a également pour tâche de faciliter le trafic des paiements sans numéraire et d'en assurer le bon fonctionnement. Cette mission découle d'un principe simple: le bon fonctionnement du système de paiement est une condition importante à l'efficacité d'une économie. Les paiements lient les acheteurs et les vendeurs, les créanciers et les débiteurs. La possibilité d'exécuter des paiements sûrs et irrévocables est une condition fondamentale à la confiance dans le système financier.

La numérisation et la multiplication des services Internet mobiles entraînent une profonde mutation de la manière dont nous effectuons nos paiements. De nouvelles applications et technologies sur smartphone, tablette ou smartwatch promettent des possibilités de paiement toujours plus rapides, plus faciles et meilleur marché. Pour l'ensemble des processus et des acteurs du trafic des paiements, ces phénomènes entraînent des changements de grande ampleur. Avec mon collègue Thomas Moser, j'aimerais me pencher sur le rôle de l'innovation dans le trafic des paiements. Nous examinerons plus particulièrement les défis auxquels une banque centrale doit faire face en la matière.

Dans le trafic des paiements, les innovations ont souvent été produites par le secteur privé. Cependant, faciliter et tout particulièrement assurer la sécurité du trafic des paiements font partie des tâches fondamentales de nombreuses banques centrales. Aussi un dialogue constructif entre tous les acteurs concernés est-il indispensable. Aujourd'hui, nous souhaitons apporter notre contribution à la mise en place de ce dialogue. Notre exposé sera suivi d'une table ronde où vous pourrez prendre connaissance des points de vue respectifs de représentants de la fintech, des banques, des fournisseurs d'infrastructure des marchés financiers et de la BNS.

Pour être efficace, une économie requiert un système de paiement qui fonctionne

Le trafic des paiements est très important pour le bon fonctionnement de l'économie. J'aimerais illustrer ce fait en vous rapportant une anecdote consignée par l'explorateur britannique Verney Lovett Cameron dans son livre «A travers l'Afrique». Cameron a été, en 1875, le premier Européen à traverser l'Afrique équatoriale d'Est en Ouest. Lors d'une étape de son expédition, il eut urgemment besoin de bateaux. Le propriétaire d'un bateau était prêt à lui vendre le sien mais voulait être payé en ivoire, et Cameron n'en avait pas. Mais il entendit parler de quelqu'un qui en vendait. Or cette personne voulait être payée en étoffe, et Cameron n'en possédait pas non plus. Finalement, il trouva quelqu'un qui en vendait mais qui souhaitait être payé en fil métallique. Or, par chance, Cameron en avait sur lui. Il donna donc à cet homme la quantité requise de fil, reçut l'étoffe, qu'il échangea contre de l'ivoire et put enfin acheter le bateau¹.

Cette anecdote illustre de manière très concrète le coût que peuvent générer les transactions de troc. Si Cameron n'avait pas eu besoin aussi rapidement d'un bateau, il est probable que les opérations en question n'auraient même pas eu lieu. Ce qui faisait défaut, dans cette histoire, c'est un moyen d'échange accepté par tous, c'est-à-dire une monnaie.

La recherche de l'efficacité en termes de coûts, moteur de l'innovation

Imaginons maintenant que le propriétaire du bateau acceptât l'or comme moyen de paiement, et que Cameron en eût sur lui. Le paiement aurait alors pu être effectué d'une manière bien plus simple et rapide, et cela aurait été avantageux pour les deux parties. Cependant, la transaction aurait eu un coût et comporté des risques: qui aurait pu garantir au vendeur que l'or de Cameron était authentique ou présentait le degré de pureté nécessaire? De plus, l'or est lourd, son transport a un coût, et lorsque le porteur est en voyage, il est exposé au risque d'une perte à la suite d'un accident ou d'un vol.

La recherche de l'efficacité en termes de coûts et de la sécurité ont constamment été un important moteur d'innovations dans le trafic des paiements. Dès le VII^e siècle avant notre ère, les rois lydiens ont commencé à standardiser des petites boules d'or en les frappant d'effigies royales. Par cette frappe, le roi garantissait le poids et la pureté des pièces qu'il mettait en circulation². Le transparent 1 présente de manière simplifiée l'histoire de la monnaie. Nous sommes ici à la première étape de cette histoire: le passage de l'utilisation de l'or privé aux pièces d'or garanties par l'Etat. Pour le commerce et l'accroissement de la prospérité, c'était une étape importante.

Par la suite, les commerçants ont mis au point de nouveaux instruments de paiement: d'abord la lettre de change et le chèque, puis, au XVII^e siècle, les premiers billets de banque d'Europe

¹ Verney Lovett Cameron (1878), *A travers l'Afrique: voyage de Zanzibar à Benguela*, traduit de l'Anglais, Paris, page 171.

² En réalité, il s'agissait d'électrum, à savoir d'un alliage d'or et d'argent que l'on pouvait trouver à l'état naturel.

émis par des agents économiques privés³. Il en a résulté un fort recul du coût de transaction des paiements et un accroissement considérable de la sécurité de ces derniers. C'est ce qui correspond à la deuxième étape de l'illustration: le passage de la monnaie métallique ayant une valeur intrinsèque à la lettre de change, au chèque et au billet de banque émis par le secteur privé.

Les banques centrales jouent un rôle clé dans le trafic des paiements

Toutefois, ni les lettres de change, ni les chèques, ni même les billets de banque de l'époque ne constituaient une monnaie au sens plein du terme, mais simplement un droit à faire valoir sur une monnaie. En effet, aucun de ces instruments ne permettait d'effacer de manière définitive une obligation de paiement. Il existait toujours un risque qu'à la date de remboursement convenue, le débiteur ne détienne pas la quantité de métal précieux nécessaire. Les promesses de paiement découlant du commerce entraînaient ainsi un risque de crédit et un risque de liquidité non négligeables. Ces risques pouvaient saper la confiance des agents économiques dans les instruments de paiement et par là même paralyser le commerce.

Et c'est précisément à ce stade, Mesdames et Messieurs, que la banque centrale intervient. Les banques centrales sont en mesure de réduire très efficacement les risques découlant du trafic des paiements. En mettant en place les conditions garantissant la sécurité et la confiance, elles contribuent de manière décisive au bon fonctionnement du système de paiement.

Aujourd'hui, la monnaie est transférée principalement au moyen de virements ou de débits, et les paiements sont effectués directement sur les comptes que les banques commerciales détiennent à la banque centrale. Une compensation effectuée en monnaie centrale électronique possède la qualité d'un paiement en numéraire. Elle est définitive, c'est-à-dire irrévocable et inconditionnelle. Cette caractéristique réduit le risque de crédit et favorise la confiance tant dans le système de paiement que dans la monnaie elle-même. Cela nous amène à la troisième étape de l'illustration: le passage des promesses de paiement émises par des agents privés à la monnaie centrale, c'est-à-dire aux billets de banque d'aujourd'hui et aux avoirs en comptes de virement que les banques commerciales détiennent sous forme électronique auprès de la banque centrale.

Les systèmes RBTR: une étape importante dans le développement du trafic des paiements sans numéraire

J'en arrive à la situation en Suisse. Longtemps, le service de chèques postaux de la Poste y a joué le rôle principal dans le trafic des paiements sans numéraire. Ce n'est qu'à partir du milieu du XX^e siècle que ce dernier est aussi devenu intéressant pour les banques. C'est alors qu'est apparu ce que l'on appelait le clearing bancaire, premier système de paiement interbancaire de Suisse. Ce fut une étape importante pour le trafic des paiements sans

³ Du papier-monnaie existait en Chine dès le X^e siècle de notre ère. En Europe, les premiers billets de banque ont été émis en 1661 à Stockholm. En Suisse, le premier billet a été mis en circulation en 1826 à Berne.

numéraire. Mais le système nécessitait un grand nombre d'opérations manuelles et se révéla peu flexible: jusqu'à quatre jours pouvaient s'écouler avant qu'un paiement ne fût exécuté. Cette lenteur était une entrave importante à la gestion efficace des liquidités des banques participantes.

En outre, le clearing bancaire portait sur des paiements en termes nets. Autrement dit, la somme arithmétique des paiements entrants et des paiements sortants était effectuée, et il n'y avait compensation entre banques qu'en fin de période. Afin de faciliter la gestion des liquidités des banques, la BNS les autorisait à avoir des découverts sur leur compte de virement au cours d'une période. Cette compensation à retardement entraînait un risque de crédit pour la BNS.

Ces faiblesses incitèrent les banques à rechercher des solutions nouvelles. En 1987, le Swiss Interbank Clearing, ou SIC, a été mis en place. Il permet de traiter les paiements en francs en temps réel et sur une base brute entre établissements financiers. Il s'agit donc d'un système à règlement brut en temps réel (RBTR). Un tel système permet, au niveau des comptes de virement à la banque centrale, l'exécution individuelle de chaque paiement pour autant que la couverture nécessaire soit disponible.

Les systèmes RBTR constituent une étape décisive vers un trafic des paiements sans numéraire efficace et sûr. Il n'est donc guère surprenant qu'ils soient devenus la norme en matière de trafic des paiements au cours des dernières décennies. Actuellement, des systèmes RBTR sont exploités par plus de cent banques centrales dans le monde entier⁴.

Le système SIC présente certaines particularités. Par exemple, il est le fruit d'une étroite collaboration entre les banques et la BNS. Le SIC est détenu par les banques suisses. Il est exploité, sur mandat et sous la surveillance de la BNS, par SIX Interbank Clearing SA.

Ensuite, contrairement à la plupart des autres systèmes RBTR, le SIC n'assure pas uniquement le règlement, sur une base individuelle et brute, des paiements interbancaires⁵, mais également celui des paiements de détail. Autrement dit, le SIC traite également les paiements pour le compte des ménages, des entreprises et du secteur public. L'expérience du SIC montre que la combinaison des paiements interbancaires et des paiements de détail est avantageuse. D'abord, elle permet en effet de réduire considérablement le coût des transactions, grâce à des économies d'échelle. Ensuite, la sécurité est accrue du fait que le trafic des paiements de détail est, lui aussi, effectué en monnaie centrale. En outre, les agents économiques participant au SIC peuvent optimiser leur gestion des liquidités et réduire les interfaces techniques, dans la mesure où ils n'utilisent qu'un seul système pour l'ensemble du trafic des paiements en francs.

⁴ Allsopp, Peter et al. (2009), «The evolution of real-time gross settlement – access, liquidity and credit, and pricing», *The World Bank Financial Infrastructure Series – Payment Systems Policy and Research*, février 2009.

⁵ Sont considérés comme paiements interbancaires ceux relatifs à des opérations de change ou à des transactions sur le marché monétaire ou le marché des capitaux, ainsi que les paiements de montants élevés du secteur non bancaire.

Sur mon illustration, le passage de la compensation (aussi appelée *netting*) avec de la monnaie électronique au système RBTR constitue la dernière étape à ce jour.

Le SIC a montré qu'il constitue un système souple, sûr et efficace en termes de coûts. Depuis les années 1980, les exigences auxquelles les services et les systèmes de paiement doivent satisfaire n'ont cessé de s'accroître. D'abord, le volume des transactions a très fortement augmenté, surtout dans le domaine des paiements de détail⁶. Ensuite, de nouveaux instruments de paiement ont progressivement fait leur apparition, tels que les services bancaires en ligne (*e-banking*)⁷. Tout récemment, la norme ISO 20022 est entrée en vigueur. Il s'agit de la référence pour l'harmonisation nationale et internationale du trafic des paiements de détail. Par ailleurs, le SIC a adapté ses horaires d'exploitation afin de permettre un règlement des paiements de détail le jour-même.

Des défis nouveaux à l'ère du numérique

Mesdames et Messieurs, la numérisation entraîne une nouvelle vague de changements dans le trafic des paiements. Qu'implique ce phénomène pour les processus et les acteurs concernés? Et quels autres changements faudrait-il apporter afin que le trafic des paiements sans numéraire réponde aux exigences de demain, en termes d'efficacité et de sécurité?

Avant d'aborder ces questions importantes, je tiens à préciser que je ne parlerai pas aujourd'hui des cryptomonnaies telles que le Bitcoin ou l'Ether⁸. Je m'attacherai plutôt à analyser l'impact de la numérisation sur le trafic des paiements.

Il faut à cet égard noter, Mesdames et Messieurs, que les transformations entraînées par la numérisation concernent l'ensemble des processus et des acteurs du trafic des paiements. Leur interaction s'apparente à un mouvement d'horlogerie: les changements dans les différents domaines s'influencent mutuellement (transparent 2).

Qu'est-ce qui déclenche ces transformations radicales? Souvent, il s'agit de nouvelles possibilités techniques: l'apparition du smartphone ou de la tablette numérique, les applications traitant des données de masse (*big data*) ou encore l'intelligence artificielle. Ces technologies permettent aux clients finaux d'utiliser de nouveaux services de paiement, comme TWINT, et aux entreprises, de développer de nouveaux modèles d'affaires. Les objectifs de chacun des acteurs sont alors les suivants: accélérer et simplifier les processus, et réduire les coûts. Dans le même temps, de nouvelles technologies permettent à d'autres acteurs (notamment les fintechs) d'accéder plus facilement au marché des services de

⁶ La décision prise par PostFinance en 2016 de traiter dans le SIC l'intégralité de ses paiements du service intérieur a aussi entraîné un accroissement considérable du volume des paiements de détail dans le SIC.

⁷ L'enquête conduite récemment par la Banque nationale sur les moyens de paiement montre que le numéraire continue de jouer un rôle important dans le trafic des paiements en Suisse. Mais une part considérable des paiements des ménages est aujourd'hui effectuée avec des cartes de crédit et plus encore avec des cartes de débit. Banque nationale suisse (2018), *Enquête sur les moyens de paiement 2017 – Enquête sur les habitudes de paiement et l'utilisation du numéraire en Suisse*.

⁸ Je me suis déjà exprimée sur ce sujet lors de l'apéritif «Marché monétaire» de l'année dernière. J'avais alors constaté que les cryptomonnaies constituent davantage des instruments de placements spéculatifs que des moyens de paiement dont la valeur serait stable. Cette analyse est toujours valable aujourd'hui.

paiement. Enfin, l'infrastructure de paiement et les conditions-cadres réglementaires jouent un rôle important. Elles doivent non seulement assurer le bon fonctionnement du trafic des paiements, mais aussi garantir une concurrence équitable, laquelle rendra possibles d'autres innovations.

Ces changements constituent des défis majeurs pour l'ensemble des acteurs et des processus du trafic des paiements (transparent 3). J'aimerais maintenant examiner plus en détail quatre de ces défis: le rôle central de l'interface clients, la tendance à recombinaison des maillons de la chaîne de création de valeur, la technologie des registres distribués et enfin les cyberrisques.

Le premier de ces défis concerne donc le contact avec la clientèle ainsi que les données clients (transparent 3). Pour les fournisseurs traditionnels de services de paiement sans numéraire tels que les banques, le trafic des paiements constitue depuis toujours un point de contact important avec la clientèle. A l'ère du numérique, des acteurs non bancaires comme des grandes plates-formes ou des entreprises de commerce en ligne peuvent exploiter des données de paiements pour proposer à leur clientèle des produits personnalisés. Avec la numérisation, le volume et la valeur des données sur la clientèle augmentent.

Pour les fournisseurs traditionnels de services de paiement, cela implique un durcissement de la concurrence en vue d'acquiescer des interfaces et des données clients. De par leur vaste réseau de filiales, les établissements bancaires bénéficiaient jusqu'ici d'un avantage concurrentiel. Mais ce n'est plus le cas à l'ère du numérique. Les développements intervenus en Chine illustrent la vitesse à laquelle les banques peuvent perdre leur interface clients au profit d'acteurs non bancaires: en seulement quelques années, le site de commerce électronique Alibaba et l'application de messagerie WeChat se sont appropriés plus de 90% du trafic des paiements mobiles, un marché en pleine croissance⁹.

Pour les banques centrales, l'importance grandissante attribuée à l'interface clients et aux données de la clientèle constitue également un défi. Si des abus graves ou un manque de fiabilité étaient constatés, cela nuirait fortement à la confiance dans les systèmes de paiement, voire dans la monnaie elle-même. Le trafic des paiements doit continuer à bien fonctionner et à être sûr, même avec les innovations technologiques et les nouvelles possibilités qui en résultent. Pour qu'il en soit ainsi, des échanges approfondis entre les principaux acteurs de la place financière suisse sont indispensables.

Le deuxième défi de l'ère du numérique est la tendance de plus en plus marquée à recombinaison des maillons de la chaîne de création de valeur. Jusque-là, cette dernière était essentiellement le fait d'une seule entité, du paiement au traitement des éventuelles réclamations, en passant par l'autorisation et la comptabilisation. Mais les innovations techniques permettent désormais aux prestataires de services de paiement de recombinaison des maillons de cette chaîne. Cela signifie qu'ils peuvent combiner les produits de différents prestataires

⁹ Conseil de Stabilité Financière (2019), *Fintech and market structure in financial services: Market developments and potential financial stability implications*, livre blanc du CSF, 14 février.

spécialisés, par exemple pour les opérations de change, les garanties de paiement ou les portefeuilles numériques sur appareil mobile (*mobile wallets*).

Les fournisseurs traditionnels de services de paiement sont contraints de s'adapter à cette nouvelle situation. Ils doivent coopérer avec de nouveaux prestataires, investir dans leurs chaînes de création de valeur tout en répondant à une demande d'accélération et de simplification des méthodes de paiement.

Les banques centrales doivent, elles aussi, Mesdames et Messieurs, réagir à ces défis. Elles doivent développer l'infrastructure de base du trafic des paiements de manière à faire face à la recombinaison des maillons de la chaîne de création de valeur, tout en prévenant l'apparition de risques nouveaux.

C'est pourquoi de nombreuses banques centrales procèdent à des adaptations de leurs systèmes RBTR. Elles sont de plus en plus nombreuses à inclure également le traitement des paiements de détail dans les systèmes RBTR (ce qui a longtemps été une spécificité suisse), elles étendent les horaires d'exploitation et accroissent la vitesse de traitement. Il s'agit de développements importants intervenus au niveau international, et nous devons nous demander, en Suisse également, comment nous souhaitons nous positionner à cet égard.

Il faut déterminer comment intégrer les nouveaux acteurs, les fintechs, au sein de l'infrastructure du trafic des paiements. Cette illustration présente de façon simplifiée l'environnement du trafic des paiements dans notre système financier actuel à deux niveaux (transparent 4). Au premier de ces niveaux, dans la zone bleue, la banque centrale permet l'exécution des paiements entre établissements financiers via des systèmes sûrs, en monnaie centrale électronique, avec le RBTR. Au second niveau, dans la zone verte, les établissements financiers permettent le trafic des paiements de détail.

Au sein de ce système à deux niveaux, deux modèles se présentent aujourd'hui pour l'intégration des nouveaux acteurs. Cette intégration peut d'une part s'opérer de manière indirecte via les banques. C'est le modèle présenté à gauche: on peut y observer des lignes entre le client final, la fintech et la banque. Il s'agit de l'approche «open access» choisie par l'Union européenne (UE). La nouvelle directive sur les services de paiement (PSD2) oblige les banques domiciliées dans l'UE à permettre aux fintechs d'accéder aux comptes bancaires. Dans le second modèle, les fintechs se voient accorder un accès direct aux systèmes centraux du trafic des paiements. Ce modèle est représenté à droite: il n'y a pas d'intermédiaire entre la fintech et le système RBTR. Il s'agit de l'approche «direct access», choisie par la Suisse.

Comme la BNS l'a annoncé en début d'année, nous permettons aux fintechs d'accéder au système SIC et aux comptes de virement, à condition qu'elles détiennent une licence correspondante et proposent un modèle d'affaires important pour le trafic des paiements. Cette approche de l'accès direct présente un avantage: les paiements de détail effectués via les solutions de nouveaux prestataires peuvent, eux aussi, être exécutés en monnaie centrale, de manière efficace et sûre. On garantit ainsi, au sein du système SIC, des conditions équitables

entre les acteurs traditionnels et les nouveaux venus; le trafic des paiements en francs demeure ainsi efficace, sûr et tourné vers l'avenir.

Le troisième défi est la possible utilisation, dans le trafic des paiements, d'une technologie nouvelle: les registres distribués (*distributed ledger technology*, DLT). Ces dernières années, un véritable écosystème de la fintech s'est mis en place en Suisse. Notre pays compte à présent parmi les plus avancés en la matière.

Pour les banques centrales, cette technologie soulève au moins deux questions fondamentales. Il s'agit, premièrement, de savoir si la DLT pourrait remplacer des infrastructures de base existantes telles que les systèmes RBTR. Différentes banques centrales ont mené des expériences en la matière, en étroite collaboration avec des acteurs privés. Il apparaît toutefois que les performances de la DLT n'ont jusqu'ici pas été meilleures que celles d'un système RBTR moderne. Dans d'autres secteurs de l'infrastructure de base, comme le traitement des opérations sur titres, il est en revanche tout à fait possible que des systèmes basés sur la DLT parviennent à s'imposer.

Deuxièmement, comment concevoir l'interaction entre les systèmes à technologies conventionnelles existants et les nouveaux, basés sur la DLT? Qui doit établir ce lien? Les banques centrales ou le secteur privé? Dans ce contexte, on peut se demander concrètement si les banques centrales doivent proposer un jeton numérique (*token*) pour certaines applications DLT, par exemple dans le domaine du traitement des opérations sur titres. Là aussi, de nombreuses expériences ont été menées, mais aucun type d'utilisation ne s'est encore imposé. De plus, des prestataires privés peuvent eux-mêmes injecter de la monnaie dans des systèmes DLT en la transformant en jetons numériques, par exemple via des *stable coins*¹⁰.

Mesdames et Messieurs, comme vous pouvez le voir, il reste de nombreuses questions en suspens, lesquelles exigent des analyses minutieuses. L'innovation est importante, mais elle ne peut se faire au détriment de la stabilité et de la confiance dans le système de paiement existant.

Le quatrième défi concerne la face cachée de la numérisation, à savoir les **cyberrisques**. Le trafic des paiements sans numéraire est justement une cible privilégiée des cyberattaques. Les enjeux sont là aussi considérables pour les banques centrales, car une perte de confiance dans le trafic des paiements minerait également la confiance dans la monnaie.

La gestion de ces risques peut amener à la constitution de nouveaux domaines d'activité. Pour la place financière suisse, une résilience aux cyberrisques fortement accrue pourrait devenir un avantage concurrentiel important. Il vaudrait notamment la peine d'investir dans une nouvelle infrastructure, robuste et sûre, pour la communication des données. A cet égard, des solutions prometteuses sont développées quasiment sur le pas de notre porte. Une équipe de

¹⁰ De tels jetons seraient couverts par une monnaie officielle telle que le franc. Cependant, à la différence du franc, ils constituent une créance sur le prestataire privé concerné, et non sur une banque centrale.

l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) a ainsi conçu SCION, une nouvelle architecture qui augmente sensiblement la sécurité et la fiabilité de la communication sur Internet. Cette technologie pourrait par exemple constituer le fondement d'un réseau financier sûr, d'un «Secure Swiss Finance Network». Cela permettrait une communication fiable et souple entre les acteurs du trafic des paiements.

Pour relever ces quatre défis et se préparer à l'avenir de la numérisation, la place financière suisse a besoin d'un dialogue ouvert sur les stratégies à adopter. Il est important que nous soyons d'accord sur ce à quoi devrait ressembler, dans notre pays, un trafic des paiements robuste, attrayant et tourné vers l'avenir. Quels sont les défis numériques auxquels les participants peuvent répondre individuellement? Et où des solutions communes seraient-elles avantageuses? En fin de compte, l'objectif est le même pour tous: préserver la confiance placée dans la monnaie. Dans cette optique, il est essentiel que le trafic des paiements continue de bien fonctionner et demeure sûr.

Conclusion

Mesdames et Messieurs, la Banque nationale suisse a pour tâche de faciliter et d'assurer le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire. Elle remplit cette tâche en faisant office de mandante du système SIC, qu'elle développe en collaboration avec les banques commerciales. Elle crée ainsi les conditions-cadres adéquates pour que le trafic des paiements en francs soit efficace, sûr et tourné vers l'avenir.

Dans cette optique, la BNS agit dans l'intérêt général de l'ensemble des acteurs du trafic des paiements sans numéraire en francs. Elle dialogue à cet effet tant avec les banques qu'avec les acteurs non bancaires. Vous venez d'entendre le point de vue de la banque centrale. Or il est important de le confronter à des perspectives différentes. C'est pourquoi je me réjouis tout particulièrement de la table ronde qui va suivre. Monsieur Jürg Müller, économiste et auteur d'ouvrages spécialisés, animera le débat. Ensuite, Thomas Moser, les intervenants et moi-même nous ferons un plaisir de répondre à vos questions. J'espère que l'apéritif qui suivra nous permettra d'approfondir nos discussions.

Evolution du trafic des paiements à l'ère du numérique: le point de vue d'une banque centrale

Andréa M. Maechler, membre de la Direction générale

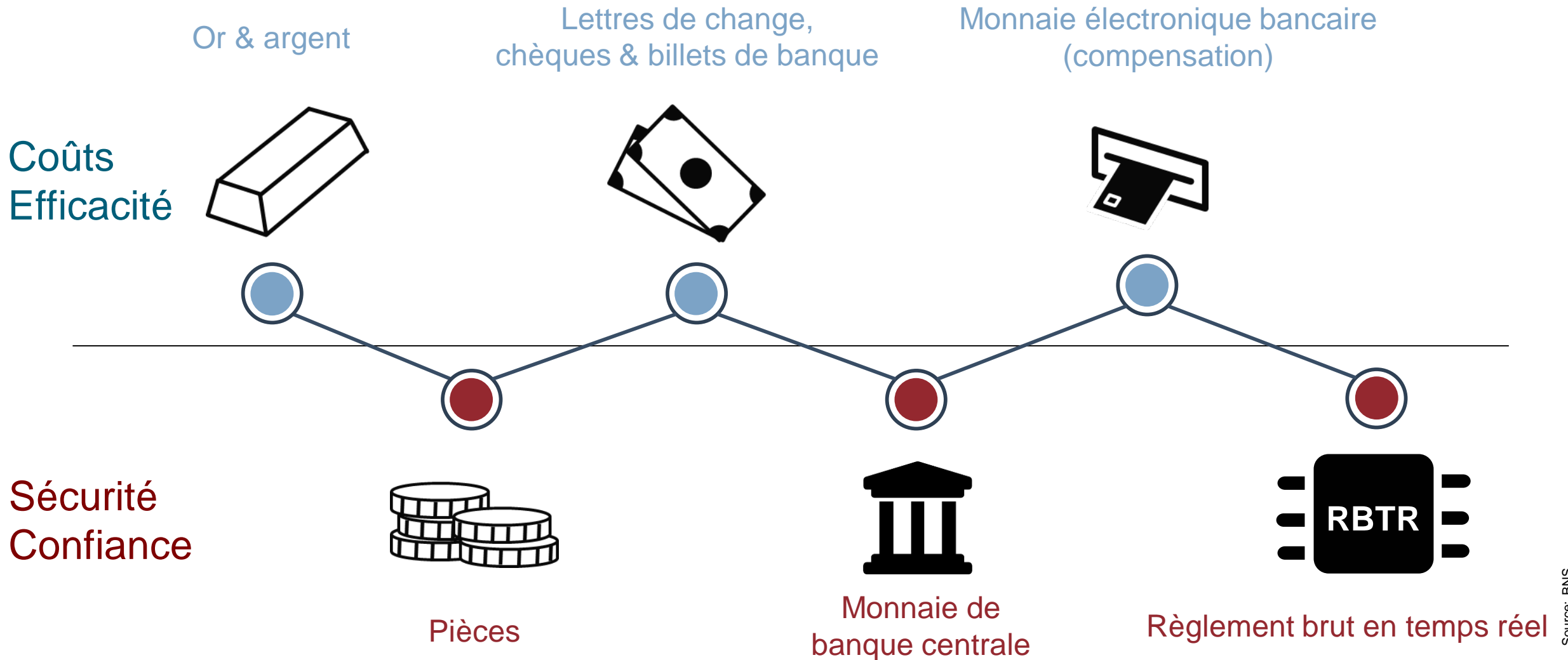
Thomas Moser, membre suppléant de la Direction générale

Zurich, le 28 mars 2019

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

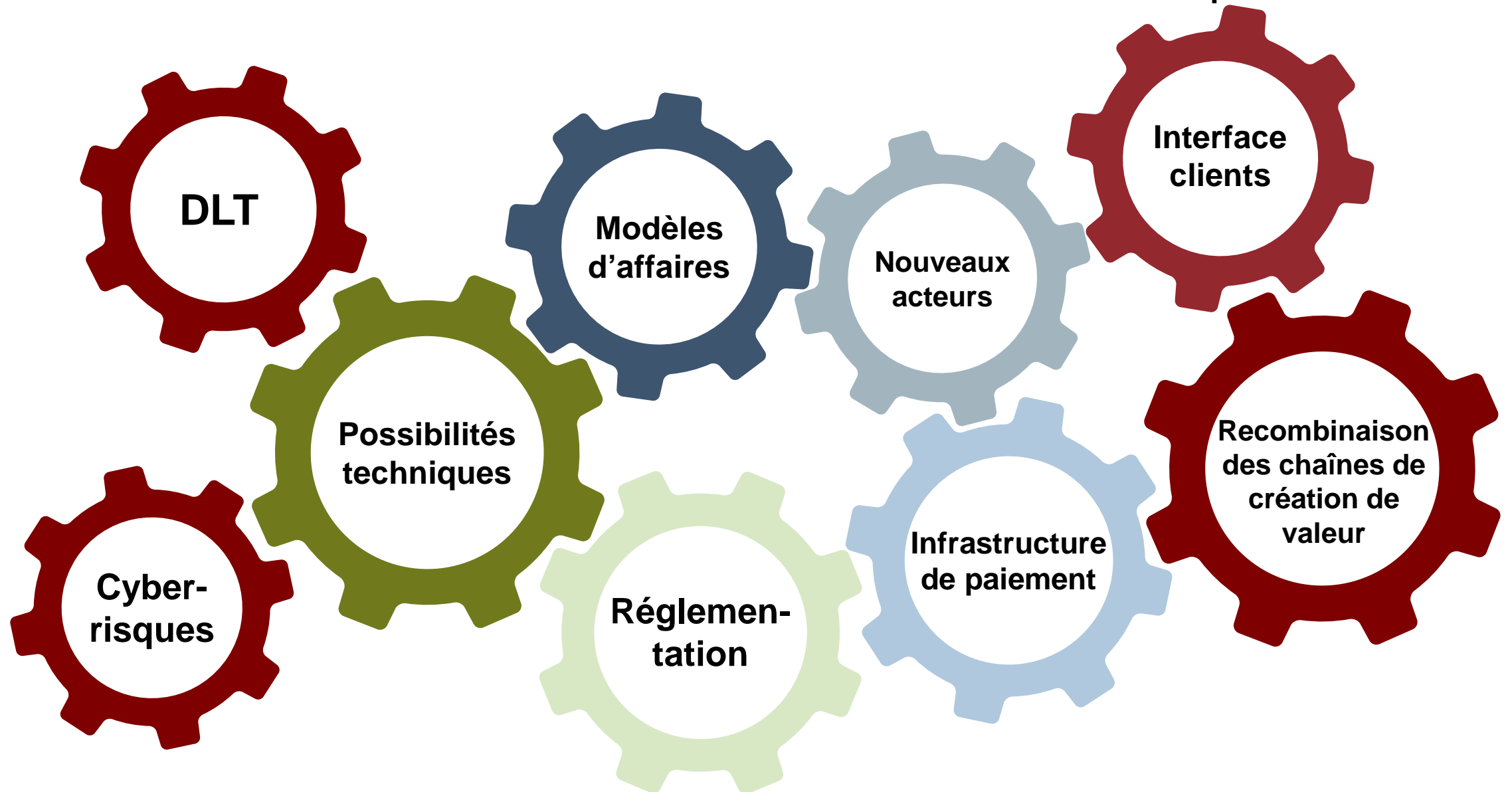


Innovations dans le trafic des paiements: efficacité VS sécurité



Source: BNS

La numérisation transforme l'environnement du trafic des paiements



Quatre défis à l'ère du numérique

Interfaces clients

Concentration sur le contact avec la clientèle et sur les données clients

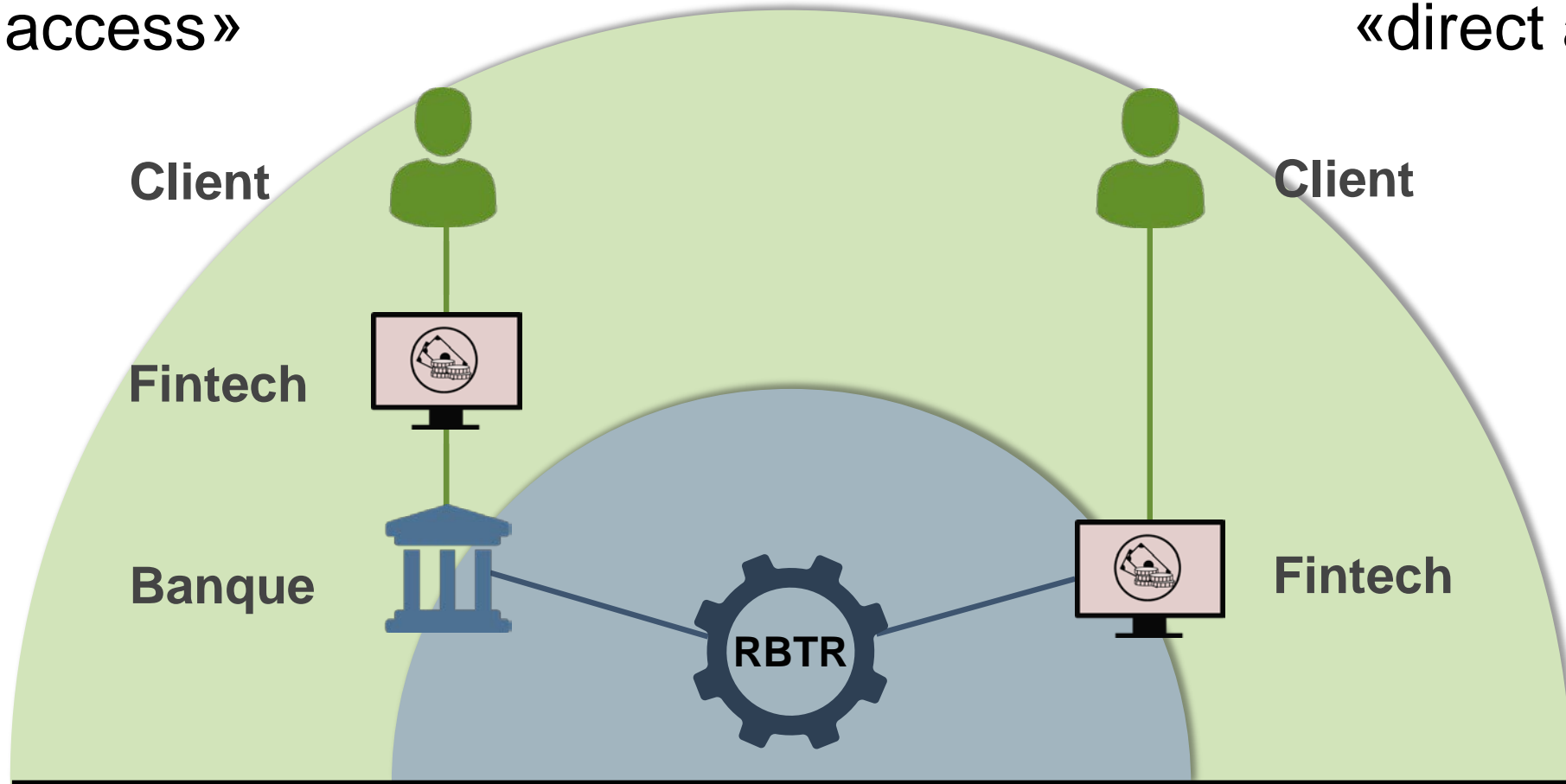
Chaîne de création de valeur

Optimisation de l'infrastructure de base

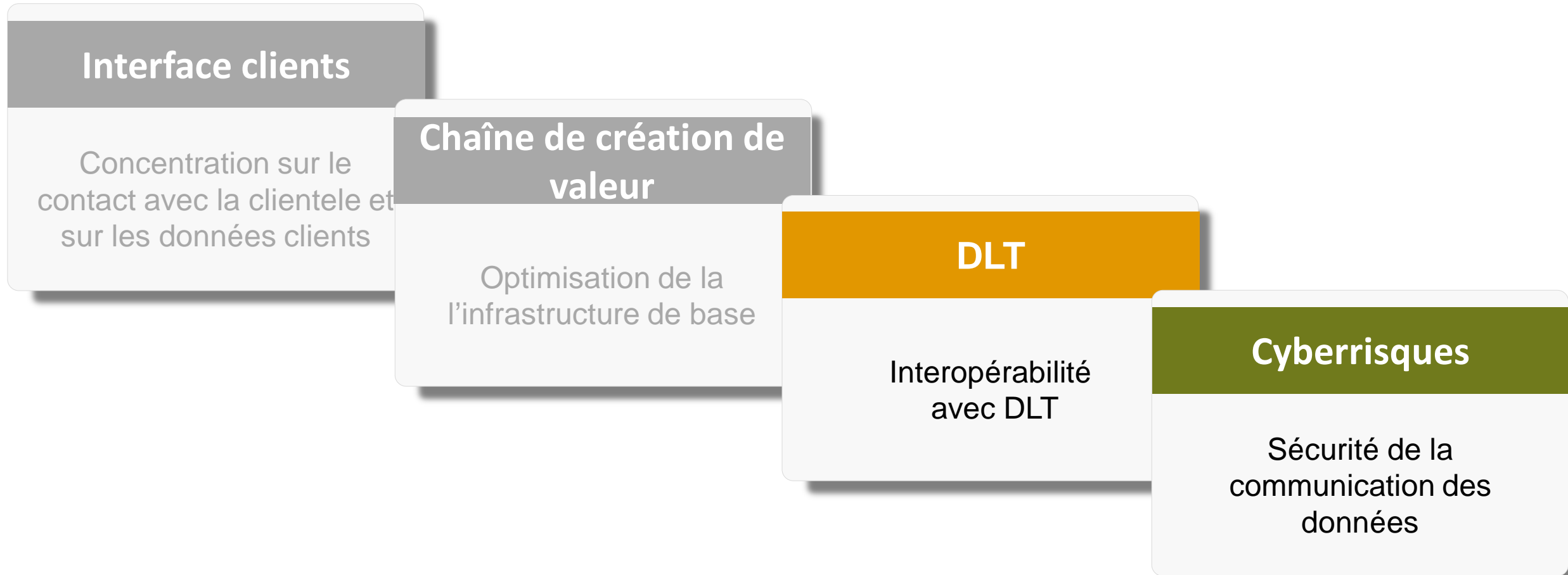
Deux modèles pour intégrer de nouveaux acteurs dans l'environnement du trafic des paiements

Modèle 1: «open access»

Modèle 2: «direct access»



Quatre défis à l'ère du numérique



Source: BNS

Merci de votre attention

© Banque nationale suisse

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

